

SAINT-GERMAIN-DE-MODÉON

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2020

Présents : DELANDRE Eva ; FORESTIER Florence ; COLIN Laurence ; COURTHIAL Emmanuel ; JEGOU Jean-Luc ; LOISIER Valéry ; MIKOLAJCZYK Edmond

Absents excusés : CAUCHOIS Maud (pouvoir à JEGOU Jean-Luc) ; BRET Sandrine (pouvoir à JEGOU Jean-Luc) ; AUBLET Daniel (Pouvoir à LOISIER Valéry) ; PERROT Damien (pouvoir à COURTHIAL Emmanuel)

Absents : Néant

Secrétaire de séance : COLIN Laurence

Dans le cadre de l'état d'urgence, le quorum pour valablement délibérer est fixé au 1/3 du nombre de conseillers municipaux physiquement présents soit 4 membres ; un conseiller municipal est, par ailleurs, autorisé à détenir 2 pouvoirs.

DEVIS POUR REPRISE DE CONCESSIONS PERPÉTUELLES EN ÉTAT D'ABANDON AU CIMETIÈRE

Suite à la décision de reprise des concessions en état d'abandon en date du 10 octobre 2020, le conseil municipal prend connaissance du devis de l'entreprise BRENOT.

Ce devis comporte pour chacune des dix concessions des travaux de terrassement, la fourniture d'un reliquaire, la fermeture de la fosse ainsi que la pose de gravillons sur l'emplacement. Pour les concessions comportant un monument ou une élévation, son démontage et son évacuation sont également prévus par le devis.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise BRENOT pour un total de 3633,34€ HT.

MISE EN PLACE D'UNE ANTENNE RELAIS POUR LES RÉSEAUX DE TÉLÉPHONIE MOBILE DES DIFFÉRENTS OPÉRATEURS

Le projet d'installation d'une antenne d'émission-réception de faisceaux hertziens sur un terrain communal situé entre Romanet et l'Hâte, cadastré numéro 84 section E, fait l'objet d'une étude par SFR depuis plusieurs mois.

Il s'avère que cet emplacement répond à la totalité des objectifs de l'arrêté du 27/05/2020. Les projections en matière de couverture en téléphonie mobile par l'opérateur SFR (les données des autres opérateurs sont confidentielles) se traduisent par une amélioration sensible dans tous les secteurs du territoire communal. Des précisions ont été apportées par SFR suite aux questions soulevées lors de la séance du conseil municipal du 10 octobre 2020.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention et entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur le terrain susmentionné afin de couvrir les zones « blanches » de la commune dans le cadre du programme « New Deal Zones Blanches » ;
- donne en location à la société SFR un emplacement d'une surface de 42 m² dans les emprises du terrain communal section E n°84, rue du Courti-Brenot, moyennant un loyer annuel de 500€ HT ;
- autorise le maire à signer la convention pour l'installation de ce relais de radiotéléphonie.

DESIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA LISTE ÉLECTORALE

Le conseil municipal désigne Florence FORESTIER, représentante du conseil municipal au sein de la commission de contrôle de la liste électorale.

DEVIS POUR RÉALISATION DE DIAGNOSTICS AMIANTE ET PLOMB À L'ANCIENNE ÉCOLE

Après avoir analysé les devis pour diagnostics amiante et plomb des deux bureaux d'études contactés, le conseil municipal retient, à l'unanimité, le moins onéreux d'entre eux pour des prestations équivalentes, à savoir celui du bureau QUALICONSULT, d'un montant de 500€ HT.

DONS À LA COMMUNE DU MAIRE ET DU 1^{er} ADJOINT

La réglementation en vigueur impose que les recettes figurant dans les comptes de la commune soient acceptées par délibération. Le conseil municipal, approuve, en ce sens, l'encaissement des dons effectués et à venir du maire et du 1^{er} adjoint sur toute la durée du mandat.

DON D'UN PARTICULIER

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le don de 10€ d'une famille pour léger dépassement du budget cadeau de Noël de 25€ par enfant.

RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2021

Le conseil municipal désigne Mme Eliane CHOQUET, agent recenseur, en charge du recensement de la population en 2021. Les agents recenseurs perçoivent une rémunération définie par dotation forfaitaire ; le conseil municipal décide à l'unanimité de réévaluer cette dotation de 377 € à 447 €.

TRAVAUX DE POINT-À-TEMPS

Le point-à-temps est une technique permettant de réparer la chaussée ponctuellement, là où elle a subi des dégradations. Le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser des travaux de point-à-temps au printemps 2021 afin de remettre en état les accotements dégradés de plusieurs voies communales ; ces travaux viendront en complément des travaux de réparation de nids de poule. Des devis seront demandés en ce sens.

ACHAT D'UN DÉSHERBEUR THERMIQUE

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'acquisition d'un désherbeur thermique d'une valeur de 118€ HT pour l'entretien des espaces publics de la commune notamment, le cimetière et la place de Saint-Germain-du-Haut.

CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR

Dans le cadre de l'évolution de carrière de Mme Corinne LEROY, secrétaire de mairie, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'une part, la création d'un poste de rédacteur principal de 2^e classe échelon 5 ;*
- d'autre part, la suppression d'un poste de rédacteur principal de 2^e classe échelon 6.*

DÉGRADATIONS DANS LES CULTURES DUES À UNE SURPOPULATION DE SANGLIERS

Le maire informe le conseil municipal des dégradations dans les cultures causées par les sangliers durant les dernières semaines. Cette situation pourrait contraindre les sociétés de chasse à acquérir des bagues complémentaires de sangliers afin d'augmenter les prélèvements. Le conseil municipal reste en ce sens à l'écoute des différentes mesures et initiatives qui pourraient être prises par les sociétés de chasse et la fédération de Côte-d'Or dans les prochains jours en réponse à cette situation. Dans l'immédiat, le règlement de la chasse dans les bois communaux reste inchangé.

PROJET D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS DANS LE NUMÉRIQUE

Par une lettre du 27 octobre 2020, Monsieur le Président du conseil départemental de la Côte-d'Or a contacté les maires du département en leur confirmant qu'« en 2022, le déploiement de la fibre sera terminé et l'ensemble du département couvert en haut débit ».

Dans ce contexte, le département lance un appel à projets « transition numérique » destiné à accompagner les projets d'investissements des collectivités. Le conseil municipal décide d'informer le conseil départemental de son projet, actuellement à l'étude, de création d'une salle tertiaire au rez-de-chaussée de l'ancienne école et demande un complément d'information sur la nature et le périmètre des aides au développement du numérique prévues dans le cadre de ce programme.

COUPURE D'ÉLECTRICITÉ PRÉVUE LE 9 DECEMBRE ENTRE 8H30 ET 16H À CHAMP-AU-BEAU

La coupure d'électricité récemment annulée a été reprogrammée au 9 décembre prochain.